

Rapport phytosanitaire grandes cultures et herbages 2018.

1. Contrôle des organismes particulièrement dangereux.

- 1.1. **Nématode à kystes de la pomme de terre** (Cf. rapport de la Police phytosanitaire)
Les analyses effectuées sur pomme de terre de consommation en 2017 dans la région de Nyon ont toutes été négatives. En 2018, les échantillons ont été prélevés par M. Etienne Dutoit dans la région de Morges. Les résultats arriveront en 2019.
- 1.2 **Chrysomèle du maïs (Diabrotica virgifera)** (Cf. rapport de la Police phytosanitaire)
Vu la présence en 2017 de chrysomèles dans le Chablais, des mesures spécifiques à la rotation ont été établies. Si dans un premier temps les producteurs ont été réticents à adhérer, l'interdiction de cultiver du maïs après du maïs à tout de même été mise en œuvre.
Les captures ont fortement diminué en 2018, mais les mesures seront reconduites en 2019.
Une nouvelle zone a été définie autour du piège de Prangins et les mesures concernant la rotation seront donc également mises en place dans cette région en 2019.
- 1.3. **Mildiou du tabac**
Aucun foyer de mildiou n'a été signalé dans notre canton, les conditions météorologiques ont toutefois été propices au développement de la maladie en début de campagne.
(Source : J-F Vonnez, Service vulgarisation tabacole).
- 1.4 **Ambrosie à feuille d'armoise** (Cf. rapport de la Police phytosanitaire)
Agriculture : 2 nouvelles parcelles agricoles contaminées ont été signalées en 2018. A ce jour, 37 parcelles agricoles sont suivies par la Police phytosanitaire ou la SPP. Le conseil vise à éviter toute floraison dans les parcelles et limite donc la mise en place de certaines cultures (tournesol, Soja).

2. Observations des autres organismes nuisibles

2.1 **Céréales**

Adventices

De nombreux échantillons de graminées ont été transférés à ACW afin de tester l'efficacité des différentes familles d'herbicide.

Cela concerne principalement le ray-grass mais aussi quelques échantillons d'agrostide jouet du vent. Les résultats définitifs ne sont pas encore connus. Actuellement, une résistance largement diffusée de l'agrostide concernant le groupe B est connue et dans certaines régions le ray-grass a perdu sa sensibilité concernant les groupes A, B et G. Quelques cas de résistance croisée sur les groupes A et B sont connues pour l'agrostide et le ray-grass. Peu de cas sont signalés actuellement concernant le vulpin.

Maladies

Même si les conditions hivernales et en début de printemps ont été moins propices à la rouille jaune, il est maintenant établi que la génétique présente en Suisse a contourné la résistance de certaines variétés de blé et de triticale cultivées en CH. L'absence de précipitations pendant la montaison n'a pas été propice à la progression de la septoriose. Le retour des pluies à partir de la mi-mai a engendré un développement modéré de la maladie, en deçà de la pression exceptionnelle observée en 2016. A la faveur du manque de précipitations, l'oïdium a pu persister et progresser dans l'une ou l'autre parcelle sans pour autant impacter sensiblement le potentiel de rendement.

La pluie lors de la floraison a favorisé l'apparition de fusariose sur les épis parfois sur des parcelles sans maïs dans la rotation. La fragilité de la variété Nara concernant cette maladie a été mise en évidence.

Voir : Réseau d'observation des maladies de l'orge 2018 et Réseau des maladies du blé 2018 sur www.agrometeo.ch et www.vd.ch/agriculture.

2.2 Pomme de terre

Mildiou

1 foyer a été annoncé à mi-juin sur une parcelle de jardin à Lausanne. La météo a été favorable à la maladie jusqu'à mi-juin, la sécheresse estivale a ensuite bloqué la progression de la maladie. D'autres foyers provenant d'autres régions ont été annoncés sur www.phytobre.ch.

Insectes

Le vol de doryphore a parfois été massif et prolongé. Des autorisations pour des renouvellement de traitement avec d'autres substances que Spinosad ont été parfois nécessaires.

2.3 Maïs

Insectes

Les conditions ont été propices au vol des papillons mais la météo très chaude a permis des récoltes très précoces des maïs grain et ensilage. Les dégâts sur les plantes sont restés modérés. Les sommes de température très importantes de cet été ont permis une récolte pratiquement à maturité des maïs grain, dans certaines régions il n'a même pas été nécessaire de sécher la production.

Voir le réseau d'observation de la pyrale du maïs 2018 sur www.agrometeo.ch.

2.4 Colza

Insectes

Les conditions météorologiques de début mars n'ont pas été favorables au vol des insectes de telle sorte que des captures significatives de charançons n'ont été signalées qu'à partir du 15-20 mars. Le pic de vol du gros charançon du colza a eu lieu autour du 25 mars avec le retour de conditions climatiques plus propices au vol de ce ravageur. Les températures douces et l'absence de vent ont permis un vol généralisé des méligèthes dans les premiers jours d'avril, coïncidant avec le début de la phase de sensibilité du colza à cet insecte. Cette année, la pression méligèthes peut être qualifiée de moyenne. Des pressions importantes (8 à 12 méligèthes par plante) ont toutefois été observées dans certains secteurs avec un risque de dégâts importants dans certaines parcelles.

Voir les réseaux d'observation des insectes du colza 2018 (automne et printemps) sous www.vd.ch/agriculture.

2.6 Betteraves sucrières

Insectes

Pour la troisième année consécutive, une présence exceptionnelle d'altise dans le Bassin Lémanique a nécessité des interventions supplémentaires d'insecticides principalement en seconde moitié du mois d'août. De par une météo à nouveau sèche dès la mi-juillet, la teigne a à nouveau été présente dans une large partie du canton. Quelques autorisations de traitement ont été données, mais les faibles efficacités des années précédentes ont été confirmées. Quelques dégâts de noctuelle nécessitant des interventions ont été signalés en fin de période.

Maladies

Dès début août, des jaunissements dus au syndrome des basses richesses provoqué par une protobactérie (*Candidatus Arsenophonus phytopathogenicus*) sont à nouveau apparus. Ce diagnostic a été confirmé par Agroscope à l'aide d'analyses de cicadelles vectrices (*Pentastiridius leporinus*) et de racines de plantes infectées. La météo très sèche entre juillet et fin octobre, en plus de provoquer des arrêts de croissance et des pourritures en fin de saison, a facilité la diffusion de la maladie. Elle est maintenant présente dans tout le bassin de production de betteraves du canton avec des symptômes plus faibles au Chablais et sur La Côte.

La pression cercosporiose a été très élevée dans toutes les zones et de manière générale elle a nécessité 1 application de plus que les années précédentes. Si le manque d'efficacité des fongicides à base de strobilurines (FRAC 11) est confirmé, les autres applications n'ont pas toujours été couronnées de succès. Pour la première fois, le Funguran Flow (cuivre) a été homologué en début de saison. Lors de forte pression de la maladie (Chablais, plaine de l'Orbe ou de la Broye), l'application répétée de fongicides n'a pas permis de contrôler la maladie. L'année betteravière 2019 peut être décrite comme catastrophique avec des rendements très faibles, des teneurs en sucre très basses et des pourritures en fin de saison (*macrophomina*).

2.7 Pois protéagineux

Tordeuse

Voir réseau d'observation du pois 2018 sur www.agrometeo.ch et www.vd.ch/agriculture.

La météo n'a pas été favorable aux maladies des pois (bactérie de la graisse des pois ou anthracnose).

2.8 Herbages

Adventices

La plupart des demandes d'autorisation PER pour traiter les prairies permanentes concernent le rumex et les chardons.

Campagnols

Quelques observations indiquent une augmentation de la population de campagnols dans la région jurassienne. Un nouveau cycle de prolifération pourrait s'annoncer.

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré avec la Station de Protection des Plantes durant cette saison. Nous exprimons notre reconnaissance aux agriculteurs qui ont mis à disposition leurs parcelles pour des observations, aux vulgarisateurs de ProConseil et aux collaborateurs des maisons de produits phytosanitaires qui nous ont transmis leurs observations. Nous remercions aussi nos collègues des services fédéraux et cantonaux pour leurs appuis dans nos investigations et recommandations en matière de protection des plantes.